



GROUPE DE TRAVAIL : FINANCES-ACTIONS

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

VISIO CONFERENCE DU 22 MAI 2023 : 14h à 16h30

7 membres du Groupe de travail sont présents : Chantal Martucci., Michelle Messin, Gabrièle Rau, Jean Moreau, Jean Doussy, Jean-Marc Gustave, Claude Francart ; Dominique Save est excusée.

1- Le rescrit fiscal :

Cette nouvelle procédure découle de l'adoption des nouveaux statuts de la Fédération lors de l'AG du congrès du Kremlin-Bicêtre.

Découplement de la Fédération et de l'UD pour les finances.

S'agissant de la partie « cotisation nationale » (20 €), le national s'occupe de la partie fiscale, et, fin octobre, enverra les imprimés à chaque adhérent pour bénéficier des 66%.

Pour le reste de la cotisation, niveau UD : imprimé CERFA, mais il est souhaitable que chaque UD fasse la demande de rescrit fiscal pour être en règle et conforter notre reconnaissance d'Utilité Publique.

2- Nouvelle gestion des cotisations :

Nouveau bordereau de cotisation pour les trésoriers des UD. Versements à effectuer : 31 mars 2023, 31 mai 2023, 31 octobre 2023.

Actuellement, 54 adhésions payées, 9 doivent arriver encore, total : 63 adhérents.

Attention, ce fichier servira de base pour l'envoi de la revue « Le Délégué ».

3- La gestion des comptes sur livret départemental et des comptes locaux :

L'UD ainsi que les associations ont un compte au Crédit Agricole depuis l'origine. Au départ, pas de frais de gestion prélevés, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui : 24 € / an, Cela pose problème à certaines délégations qui n'ont pas beaucoup de réserves. (Ex : St André souhaiterait clôturer son compte).

Proposition à étudier au CA : rapatrier des comptes locaux sur l'UD : Vence, St André, Cannes, Antibes : demander l'avis pour Carros et Menton (Gabrièle le fait). Les délégations de Grasse et Nice garderaient leur compte. La situation d'Antibes est particulière : on peut « geler » le compte sur l'UD si dissolution de la délégation sachant que l'on peut reverser si besoin.

Question sur la somme à virer du compte courant de l'UD sur le Livret d'épargne : il est proposé au CA du 13 juin, de verser 4 000.00€ sur les 6 000.00€ existant.

4- Le partage des ressources entre les délégations et l'UD :

Grasse et Cannes reversent 30% de leurs subventions à l'UD : quid de cette somme qui doit financer des actions dans le domaine de la Formation en particulier ?

Objectifs : - Fidéliser les DDEN

-Aider au recrutement

Idées d'actions proposées au CA : - Communication : comment présenter notre mission ?

- Sécurité : le « métier » du DDEN, tout ce qu'il doit connaître ?

Forme à étudier : - « Tables-rondes » avec différents intervenants ?

- Conférences avec intervenants extérieurs ? etc. ...

Se rapprocher de la Fédération pour éventuellement faire appel à un intervenant ?

5-Financement des actions départementales :

A prévoir des récompenses pour les 2 écoles de Nice qui se sont inscrites au concours : « Samuel Paty », se construire citoyen » ainsi qu'une « Mention Spéciale » pour valoriser l'école maternelle St Antoine à Grasse qui a réalisé un projet musical pour développer et pérenniser le « Vivre ensemble ».

En attendant la réponse de la Fédération sur ces projets, un jury départemental classera les projets et l'UD proposera des récompenses aux écoles concernées, si possible avant la sortie des classes du 7 juillet.

A voir quelles récompenses, en fonction de nos moyens ?

Un grand Merci à nouveau à Michelle Messin pour la technique opératoire de cette visio ainsi qu'à tous les participants pour leur créativité, leurs idées et leur dynamique contribution !

Chantal MARTUCCI Coordonnatrice

UD DDEN 06

Tél : 06 63 75 09 17

Email : chantalmartucci@yahoo.fr

Gabrièle RAU Secrétaire générale

UD DDEN 06

Tél : 06 12 59 33 16

Email : gabriele.rau@hotmail.fr

Site web : www.dden.fr